



CH-3003 Berne, SEFRI, prj

Recommandé

Madame
Gafner Julie
Rue du Collège 8
2732 Reconvilier

Notre référence : 325.2/prj/dossier 41798

Berne, le 31.07.2017

Attestation de niveau

Nom, date de naissance	Gafner Julie, 22.09.1993
Diplôme	« Baccalauréat en théâtre », Université Laval
Date d'émission / Pays	28.02.2016, Canada

Madame,

Nous nous référons à votre demande préliminaire, reçue le 13.05.2016, en vue de l'évaluation de la valeur de votre diplôme étranger par rapport au système éducatif suisse.

Après examen de votre dossier conformément à l'art. 6 de l'ordonnance relative à la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (O-LEHE, RS 414.201) du 23 novembre 2016, nous attestons que votre diplôme « Baccalauréat en théâtre » (programme d'études de trois ans / six semestres) peut être classé dans le système éducatif suisse comme suit:

formation du degré tertiaire A / ISCED 5 A¹
(niveau Haute Ecole Spécialisée HES).

Vous êtes autorisée à porter le titre tel qu'il vous a été décerné au Canada et selon les conditions prescrites par la législation en vigueur dans ce pays.

¹ ISCED 5A comprend les grades académiques « Bachelor » et « Master » (voir graphique du système éducatif suisse en [annexe](#))

L'attestation de niveau ne porte pas sur la comparaison de la formation étrangère avec un diplôme suisse et ne contient aucune indication sur les aptitudes et connaissances nécessaires à l'exercice de la profession. Le diplôme étranger est évalué notamment selon le niveau et la durée de la formation dans le système éducatif suisse. L'attestation de niveau est délivrée pour faire valoir ce que de droit sur le marché du travail. La décision d'admission aux études en Suisse relève de la haute école spécialisée ou institution concernée.

Voies de droit

Cette décision peut être attaquée devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 9023 St-Gall, dans un délai de trente jours à compter de sa notification. Le mémoire de recours, auquel il sera joint une copie de la décision attaquée, doit comporter une requête, être dûment motivé et adressé en double exemplaire à l'autorité de recours.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFRI



Bruno Spicher
Chef de l'unité Reconnaissance des diplômes